



LES DAMES DE SAINT-TROPEZ LA MER

25 -26- 27 avril 2025

AVIS DE COURSE « RÈGLES D'INTRODUCTION A LA RÉGATE »

Préambule :

Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs. Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69

1. REGLES

La régata sera régie par :

- les Règles d'Introduction à la Régata,
- le présent avis de course,
- la fiche course,

2. ADMISSIBILITE – INSCRIPTION – PLACE DE PORT

2.1 La régata est ouverte uniquement aux bateaux, jautés CIM et aux Esprits de Tradition, ayant reçu une invitation de l'organisation.

2.2 L'organisation se laisse le droit de limiter le nombre d'inscrits.

2.3 Les bateaux invités doivent compléter le bulletin d'inscription reçu par email.

Le certificat de jauge CIM, l'assurance du bateau doivent être mise en pj de l'inscription en ligne et les droits à payer devront être acquittés via le paiement en ligne.

2.4 La régata étant en grade 5, la liste d'équipage devra être complétée dans le bulletin d'inscription comme suit:

- avec une licence Club FFVoile 2025 mention "compétition" ou "pratiquant" pour les concurrents majeur et mineur
- avec un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing et un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros pour les concurrents sans licence Club FFVoile 2024, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger.

2.5 Les places de port seront offertes aux bateaux inscrits du jeudi 24 avril après-midi et jusqu'au lundi 28 avril à midi.

Les bateaux arrivant avant cette date doivent contacter directement la capitainerie du port de Saint-Tropez pour faire une réservation tél 04 94 56 68 70 email port@ville-sainttropez.fr.

3. DROITS A PAYER

3.1 Le droit à payer par bateau est le suivant :

- longueur (Lt) < à 15 m: **30€** du mètre plus une participation de **35€** par personne à bord ou accompagnant.
- longueur (Lt) ≥ à 15 m et < à 20m: **35€** du mètre plus une participation de **35€** par personne à bord ou accompagnant.
- longueur (Lt) ≥ à 20 m: **40€** du mètre plus une participation de **35€** par personne à bord ou accompagnant.

3.2 Les frais sont payables uniquement par virement : lt du bateau X par le tarif approprié +le nombre de personne

IBAN : FR76 3000 3035 6200 0500 0252 190 - BIC : SOGEFRPP

3.3 Pour valider votre invitation il est demandé à chaque bateau de payer la somme de 300€ qui sera déduite du montant total des droits à payer. Si le bateau annule sa participation cette somme ne sera pas remboursée.



Société Nautique Saint-Tropez

Parking du Nouveau Port – BP 72 – 83992 SAINT-TROPEZ Cedex

Tel. : 04.94.97.30.54 – www.societe-nautique-saint-tropez.fr – Email : info@snst.org



4. PROGRAMME

Jeudi 24 avril 2025 :

- 9h00 à 18h00 : Confirmation des inscriptions au Club House de la Société Nautique de Saint-Tropez

Vendredi 25 avril 2025 :

- 9h30 : Briefing obligatoire pour le chef de bord à la Société Nautique de Saint-Tropez
- 12h : Mise à disposition sur la zone de départ
- 19h30 : Cocktail de bienvenue au Club House de la Société Nautique de Saint-Tropez

Samedi 26 avril 2025 :

- 11h : Mise à disposition sur la zone de départ
- 20h00 : Soirée des Equipages (lieu à préciser)

Dimanche 27 avril 2025 :

- 11h : Mise à disposition sur la zone de départ
- 17h : Remise des Prix au Club House de la Société Nautique de Saint-Tropez

5. TABLEAU OFFICIEL

Tous les documents de course seront exclusivement mis en ligne en version électronique sur le tableau officiel à l'adresse suivante : <https://www.racingrulesofsailing.org/documents/10607/event>

6. INFORMATION

Les communications se feront via TELEGRAM

7. CLASSEMENT

- 6.1 Le classement se fera en temps sur temps avec passage de l'IRC vers CIM pour les « Esprits de Tradition ».
- 6.2 Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.
- 6.3 Les bateaux disqualifiés ou ayant abandonné recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un
- 6.4 Le temps réel de course sera affecté d'un coefficient multiplicateur tenant compte du nombre d'hommes à bord.
- 6.5 Une bonification au temps réel sera appliquée dans le cas d'"une dame à la barre"

8. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

9. PROTECTION DES DONNEES

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités. Utilisation des données personnelles des participants En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'AO à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de l'AO, de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.



Société Nautique Saint-Tropez

Parking du Nouveau Port – BP 72 – 83992 SAINT-TROPEZ Cedex

Tel. : 04.94.97.30.54 – www.societe-nautique-saint-tropez.fr – Email : info@snst.org